



Après une trêve imposée par la pandémie du coronavirus, les activités physiques et sportives reprennent sur toute l'étendue du territoire national. Le ministère de l'éducation physique et sportive en a décidé dans une circulaire rendue publique jeudi 1<sup>er</sup> octobre.

Le ministre camerounais en charge des sports Narcisse Mouelle Kombi vient d'autoriser la reprise des activités physiques et sportives sur toute l'étendue du territoire national. L'information est contenue dans une circulaire adressée aux délégués régionaux, départementaux, d'arrondissement du Minsep, ainsi qu'aux présidents des fédérations sportives civiles nationales et autres associations sportives. « *Est autorisée, à compter de la date de signature de la présente circulaire, la reprise des activités physiques et sportives sur toute l'étendue du territoire national* », écrit le Pr. Narcisse Moelle Kombi dans cette circulaire rendue relative à la reprise des activités physiques et sportives. Mais dans un contexte de la pandémie du coronavirus, le ministre précise que cette reprise devra s'effectuer dans le respect des mesures sanitaires et des autres mesures barrières édictées par le Gouvernement de la République.

Le Minsep précise par conséquent que « *Dans un premier temps et jusqu'à nouvel ordre, conformément à la directive du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, contenue dans la correspondance n°B70/d-32/SG/PM du 29 septembre 2020, le nombre de participants (sportifs, officiels, éventuellement spectateurs) ne devra pas excéder 200 (deux cents) pour chaque rencontre ou évènement sportif* ». Le Pr Narcisse Mouelle Kombi invite par ailleurs les

présidents des fédérations sportives civiles nationales et autres associations sportives, à veiller au respect des protocoles spécifiques élaborés par leurs instances faîtières internationales.

Il faut rappeler que la circulaire du Minsep intervient plus de six mois après l'interruption des activités physiques et sportives dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre le coronavirus édictées par le Gouvernement en Mars 2020.